



Préavis n° 12/14 au Conseil communal

Renouvellement des poubelles publiques de la
Ville d'Aubonne

Délégué municipal :

- M. Eric Muller, municipal

Responsable technique :

- M. Alain Mathys, responsable des services extérieurs



TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION.....	3
2. SITUATION.....	3
3. OBJECTIFS.....	3
4. OBJET.....	3
5. COÛT DU PROJET.....	5
6. FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT.....	5
6.1 Plan des investissements.....	5
6.2 Financement.....	5
6.3 Amortissement.....	6
6.4 Impact sur le compte de fonctionnement.....	6
7. CONCLUSIONS.....	6



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. INTRODUCTION

La Municipalité sollicite de la part du Conseil communal un crédit de Fr. 80'000.-- pour le renouvellement complet des poubelles publiques sur le territoire de la commune. Les sites scolaires (Pré Baulan, le Château et le Chêne) ne sont pas concernés car ils disposent déjà d'un système de collecte de déchets adapté aux différents utilisateurs avec une composante d'encouragement au tri selon les possibilités.

2. SITUATION

Aubonne a toujours mis l'accent sur la propreté de ses rues et places ainsi que de l'ensemble de son territoire. Des poubelles publiques sont ainsi réparties de manière judicieuse et la voirie procède à leur vidange deux fois par semaine.

L'introduction de la taxe au sac au 1^{er} janvier 2013 a provoqué un apport supplémentaire de déchets dans les poubelles publiques. Certaines personnes n'hésitent pas à y déverser directement leurs sacs à ordures ou de gros objets. Le travail de la voirie s'en trouve plus contraignant. Il est envisagé, d'ailleurs, de procéder à une troisième vidange hebdomadaire.

De plus, nos poubelles vieillissent et ne correspondent plus à l'image d'Aubonne que nous voulons mettre en avant. On sait par expérience que le propre attire le propre.

3. OBJECTIFS

Rationalisation, efficacité, robustesse, facilité d'utilisation et esthétique, sont les maîtres mots qui ont dicté la réflexion des Services extérieurs, directement concernés.

Le choix final des poubelles s'est fait après une bonne année d'essais. Il a pour but de faciliter la collecte des petits déchets et de limiter le remplissage abusif par des déchets qui n'ont rien à faire dans une poubelle publique.

La contenance et le type de poubelles ont été choisis en fonction de leur emplacement. Elles seront pour la plupart équipées d'un cendrier (problème récurrent des mégots jonchant le sol).

Nous souhaitons également garder une certaine unité selon les zones et éviter un mélange hétéroclite de formes et de couleurs. Nous avons donc choisi l'inox et l'anthracite qui sont relativement neutres et qui s'accordent bien avec nos vieilles pierres. Le logo reste à définir.

4. OBJET

L'objet de ce préavis concerne uniquement le remplacement des poubelles publiques existantes de manière à les adapter aux besoins et réalités actuels de notre population.

Afin de garantir la propreté de notre ville. Il est possible qu'il faille augmenter le nombre de poubelles dans l'avenir.



Pour la vieille ville, nous avons choisi la **marque Grellor anthracite** qui sera posée sur des bases à niveau.



Elle sera proposée en deux formats de 60 et 110 litres et équipée de cendrier. Son côté esthétique, raffiné et moderne est bien adapté au vieux bourg. Elle comporte un système pratique pour le changement de sac et la vidange du cendrier. Pas besoin de clef pour son ouverture.

Pour les quartiers périphériques et les extérieurs, deux modèles ont été choisis selon l'emplacement :

- **La marque AZ**, modèle 110 litres renforcée avec cendrier et élément diviseur servant à diminuer l'ouverture de la poubelle.



Elle a déjà fait ses preuves à Aubonne. Sa facilité de vidange, sa capacité et en particulier sa robustesse en font la poubelle idéale pour un usage intensif. Elle sera posée sur des bases à niveau.

- **La marque Practica**, modèle 60 litres, en inox avec cendrier et élément diviseur, qui se pose sur poteau, sur une base ou contre un mur.



Sa robustesse et sa conception du système de vidange en font la poubelle idéale des employés de la voirie. Son entretien est facilité car sa cuve est amovible.

5. COÛT DU PROJET

Marque	Couleur/type	Nombre	Prix final	
Grellor 60	Anthracite	7	Fr.	6'000.00
Grellor 110	Anthracite	21	Fr.	22'000.00
Practica 60	Inox	27	Fr.	25'000.00
AZ 110	Anthracite	14	Fr.	20'000.00
Bases		14	Fr.	7'000.00
Petite fourniture			Fr.	2'000.00
			Fr.	82'000.00
Logos, divers et imprévus : Environ 5 %			Fr.	4'000.00
Coût global du projet TTC			Fr.	80'000.00

Les poubelles seront livrées au dépôt de la voirie et mise en place par nos services extérieurs. Les bases seront réalisées par une entreprise locale.

6. FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT

6.1 Plan des investissements

Cet investissement ne figure pas au plan quinquennal 2014-2019. Au début de la réflexion, le passage par le budget semblait s'imposer. Cependant, au vu du coût et pour éviter de fractionner le coût sur plusieurs exercices, le recours au préavis est devenu nécessaire.

6.2 Financement

Le crédit de Fr. 80'000.-- sera couvert par la trésorerie courante.



6.3 Amortissement

L'investissement sera amorti par un prélèvement au fonds de réserve « Gestion et élimination des déchets » N° 9282.5, qui présentait un solde de Fr. 741'718.25 au 31.12.2013.

6.4 Impact sur le compte de fonctionnement

Pas d'impact particulier.

7. **CONCLUSIONS**

Afin de tout mettre en œuvre pour assurer la propreté de notre belle ville et de faciliter le travail des Services extérieurs, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n° 12/14 relatif au renouvellement des poubelles publiques de la Ville d'Aubonne,
- oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet
- oui le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- autorise la Municipalité à procéder au renouvellement des poubelles publiques de la Ville d'Aubonne
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- accorde un crédit de Fr. 80'000.-- TTC pour la réalisation de ce projet
- autorise la Municipalité à financer cet objet par la trésorerie courante
- autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve « Gestion et élimination des déchets » N° 9282.5 du bilan.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 26 août 2014

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire adj. :

L.-E. Rossier

C. Dubois

Préavis déposé devant le Conseil communal d'Aubonne en séance du 2 septembre 2014

Annexe : Fiche d'investissement